



# Protocole de prise en charge des situations de harcèlement

## **Collège Saint Jean de la Croix**

*17, rue Danton*

*29 480 Le RELECQ-KERHUON*

*02 98 28 14 75*

### **Suivi de la procédure**

- **Date d'actualisation : 05/12/2025.**
- **Date de communication à l'ensemble des membres de la communauté éducative :  
Rentrée 2025.**

## **1- Les acteurs concernés**

**Tous les adultes de l'établissement sont acteurs de la prévention, du repérage et de la prise en charge des situations préoccupantes d'élèves.**

- **Le référent au sein de l'établissement : *Angélique L'Hénoret.***
  - **Interlocuteur sur le sujet de l'ensemble des personnels de l'établissement.**
  - **Rôle de conseil auprès du chef d'établissement et des équipes.**
  - **Participation à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique de prévention et de prise en charge du harcèlement entre élèves.**

- **L'équipe ressource.**

**L'équipe est pilotée par le chef d'établissement de l'établissement, et composée de personnels aux compétences plurielles et de personnels formés à la méthode No Blame.**

**Elle se réunit régulièrement pour faire le point sur les situations en cours de prise en charge, de suivi et pour toute nouvelle situation préoccupante.**

**Elle dispose d'outils pour le recueil, l'analyse, la prise en charge, le suivi et la régulation des situations (en annexes) :**

- *Fiche de prise en charge des situations.*



**- Grilles de repérage.**

**La constitution de l'équipe ressource de l'établissement :**

NOM Prénom	Fonction	Téléphone	Adresse mail
L'Hénoret Angélique	Enseignante		<a href="mailto:lhenoreta@college-stjean-lerelecq.fr">lhenoreta@college-stjean-lerelecq.fr</a>
Herry Raphaël	Assistant de Vie scolaire	02 98 28 14 75	<a href="mailto:viescolaire@college-stjean-lerelecq.fr">viescolaire@college-stjean-lerelecq.fr</a>

• **L'accompagnement des situations de harcèlement au niveau départemental.**

**Pour l'écoute et le soutien aux chefs d'établissement : le référent de tutelle ou de territoire  
Pour l'enseignement catholique du Finistère, à la DDEC : Maryline ABEGUILE –  
[ddec29.pedagogie@e-c.bzh](mailto:ddec29.pedagogie@e-c.bzh)  
Pour la formation : l'équipe "Climat scolaire" du Pôle Education Pédagogie**

**L'établissement informe la DDEC des situations de harcèlement caractérisées repérées et/ou signalées, demande conseil, soutien et accompagnement éventuel.**

**Les situations déposées sur la plateforme académique au 3018 sont retransmises par la DDEC à l'établissement, via le rectorat et la DSDEN. Un relevé des faits pour la prise en charge de la situation sera alors demandé.**

**L'équipe de la DDEC peut être sollicitée pour apporter une aide à l'analyse et à la prise en charge d'une situation de forte complexité.**

• **Les élèves.**

♦ **L'ensemble des élèves.**

**Sensibiliser et former les élèves aux compétences psychosociales dans le cadre de l'éducation à la relation doit garantir que les élèves de l'établissement accordent une attention aux élèves en situation de fragilité et d'isolement, soient en capacité d'avoir des comportements prosociaux auprès de leurs pairs et alertent les adultes lorsqu'ils ont connaissance d'une situation de harcèlement.**

**Une programmation de séances sur les compétences psychosociales et d'éducation à la relation est prévue par l'équipe enseignante avec une programmation chaque année et par niveau de classe.**



◆ **Les délégués de classe.**

**La formation des délégués de classe inclut une formation sur le climat scolaire et les problématiques de l'intimidation, de l'exclusion et de la relation à l'autre.**

◆ **Les élèves ambassadeurs.**

**L'établissement compte 20 élèves formés.**

**Le rôle des ambassadeurs :**

- *Veiller sur tous les élèves*
- *Soutenir les élèves les plus fragiles et qui semblent à l'écart*
- *Signaler les situations de harcèlement au référent adulte*
- *Apporter un soutien positif avec des actions pour entourer les élèves en fragilité*

**Programme des actions engagées par les élèves ambassadeurs :**

- *Campagne de communication dans l'établissement*
- *Présentation de leur mission dans les classes*
- *Réunions et formation*

● **Les familles.**

◆ **L'ensemble des familles.**

**Programme d'actions de sensibilisation des familles sur les phénomènes de harcèlement et de cyberharcèlement.**

◆ **Les familles des élèves intimidés :**

**Protocole d'accueil et d'écoute.**

**Protocole des rencontres de suivi de la prise en charge.**

◆ **Les familles des auteurs :**

**Modalités d'échanges avec les familles.**

**Protocole d'accueil et d'écoute.**



## • Le chef d'établissement

**Le signalement d'une situation caractérisée de harcèlement entre élèves est assuré par le chef d'établissement (avec l'aide de la DDEC si besoin).**

**L'équipe de direction avec le référent et l'équipe ressource, assurent les relations aux familles, tant pour l'échange d'informations que pour le suivi de la prise en charge.**

**En cas de situation d'extrême gravité ou lorsque tous les moyens ont été mis en œuvre, le chef d'établissement effectue une saisine auprès du procureur. Il prévient les parents et peut préconiser à la famille de la victime de porter plainte. *Il prend des mesures adaptées pour protéger la victime (séparer les enfants / adolescents, effectuer un changement de classe, mettre en place une exclusion temporaire à titre conservatoire avant de planifier un conseil de discipline (second degré), préparer un changement d'établissement en lien avec la DDEC.***

**Le chef d'établissement signale les faits sur l'application « Faits établissement » sur le portail ARENA.**

**Le chef d'établissement est responsable des signalements au procureur ou des RIP à déposer en fonction des situations.**

## 2 - La démarche de prise en charge

### 1. Repérer et alerter.

**Tout adulte de l'établissement est susceptible d'être le premier interlocuteur d'un élève intimidé, d'une famille, d'un témoin, etc.**

**Recommandations pour l'accueil de la parole :**

- **Accueillir la parole d'un élève intimidé : voir le guide en annexe.**
- **Accueillir la parole d'un parent : voir le guide en annexe.**

◆ **Le circuit de l'information :**

- **De l'accueil de la parole jusqu'à l'équipe ressource.**
- **De l'observation des adultes de l'établissement jusqu'à l'équipe ressource.**



## 2. Recueillir l'information

**Le référent, est chargé de coordonner les différents contacts et d'organiser les différents entretiens permettant de recueillir l'ensemble des informations nécessaires.**

**Ces informations sont partagées avec les membres de l'équipe ressource dans le respect de la confidentialité des informations.**

## 3. Analyser la situation

**L'équipe ressource, pilotée par le référent, analyse l'ensemble des informations dont elle dispose, évalue la situation et décide des réponses à apporter en prenant appui sur les différents outils :**

- **La grille de repérage ;**
- **La fiche de prise en charge de la situation de harcèlement.**

### ♦ L'évaluation de la situation

**Niveau 1 : Un mal-être est exprimé ou observé chez la victime. Des signaux faibles sont identifiés dans l'établissement, par les adultes, les autres élèves et/ou à la maison par la famille. Un ou deux faits sont repérés par les adultes de l'établissement ou par des élèves (délégués de classe, ambassadeurs, ou autres élèves).**

**La caractérisation du harcèlement n'est pas assurée.**

**Niveau 2 : Les faits sont révélés par la victime, sa famille ou des élèves. La situation est repérée par un adulte de l'établissement. Des faits multiples, répétés, de nature différente, sont observés dans l'établissement, en proximité et/ou sur les réseaux sociaux depuis quelques semaines.**

**La caractérisation du harcèlement est possible.**

**Niveau 3 : Les faits sont révélés par la victime, sa famille ou des élèves. La situation est repérée par un adulte de l'établissement. Les faits répétés de nature différente, situés à différents temps et espaces (dont cyber espace) sont avérés. Ils durent depuis plusieurs mois et se traduisent par des actes graves portant atteinte gravement à la victime.**

**La caractérisation du harcèlement est établie.**



**La victime est en grande souffrance physique, psychologique et des incidences sont observables dans son engagement et ses résultats scolaires.**

**Niveau 4 : Les faits sont révélés par la victime, sa famille ou des élèves. La situation est repérée par un adulte de l'établissement. Les faits répétés de nature différente, situés à différents temps et espaces (dont cyber espace) sont avérés. Ils durent depuis plusieurs mois, voire plusieurs années et se traduisent par des actes graves, répétés mettant en danger la victime.**

**La caractérisation du harcèlement est établie.**

**La victime est en grande souffrance physique, psychologique, des absences sont observées, une phobie scolaire apparaît, les résultats scolaires se sont effondrés. La victime a des conduites à risque et des pensées suicidaires.**

♦ **Garder trace des échanges et des décisions**

**Au fil des réunions, une trace écrite des échanges et des décisions arrêtées, est conservée dans la fiche de prise en charge de la situation.**

**4. Prendre en charge, suivre et réguler**

**Un plan complet et cohérent de réponses rapides et adaptées :**

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
Médiation	Méthode No Blame	Méthode No Blame	Méthode No Blame
Méthode No Blame		<p><b>Protection de la victime et mesure conservatoire : éloignement du ou des auteurs.</b></p> <p><b>Réparation du préjudice</b></p> <p><b>Procédure disciplinaire</b></p> <p><b>Sanction à portée éducative (voir règlement intérieur)</b></p>	<p><b>Protection de la victime et mesure conservatoire : éloignement du ou des auteurs.</b></p> <p><b>Réparation du préjudice</b></p> <p><b>Conseil de discipline</b></p> <p><b>Sanction à portée éducative (voir règlement intérieur)</b></p>



		<b>Information à : DDEC</b>	<b>Information à : DDEC Signalement : Procureur</b>
--	--	---------------------------------	---

♦ **Au fil de la prise en charge**

**Le référent et l'équipe ressource assurent un suivi soutenu de la situation en appréciant les effets des actions engagées. Des réunions de l'équipe ressource permettent de réguler le plan d'actions (poursuite, arrêt de certaines actions, mise en place d'actions complémentaires...) et si nécessaire de réévaluer la situation.**

**Une observation attentive et continue des comportements, des propos des différents protagonistes est assurée par l'ensemble des adultes de l'établissement (et autres acteurs si nécessaire).**

♦ **Après l'arrêt du harcèlement**

**Lorsque les faits ont cessé, la vigilance est maintenue avec le souci de tous les membres de la communauté éducative d'accorder une attention particulière à la situation de la victime et d'éventuels nouveaux agissements. La fin du harcèlement est signifiée comme tel à la victime et à sa famille tout en assurant qu'une attention particulière sera maintenue.**

**L'équipe ressource assure un suivi sur le long terme (n + mois ; n + 1 an, n + 2 ans) et en garde trace dans la fiche de prise en charge de la situation.**

♦ **Le retour d'expériences (RETEX)**

**Il est important de conduire collectivement en différé un retour réflexif sur la situation qui a été prise en charge.**

**Celui-ci s'inscrit dans une logique d'amélioration continue.**

**Objectifs :**

- **Analyser et apprendre de l'expérience ;**
- **Évaluer les outils, les démarches et les décisions ;**



- **Ajuster les outils (plan de prévention des violences, protocole de prise en charge...) et les démarches (processus décisionnels, gestion et communication, ...) pour les rendre plus efficaces ;**
- **Faire progresser les pratiques, les dispositifs, l'organisation, les modes de fonctionnement individuels et collectifs.**

**Le RETEX répond à un principe de précaution indispensable en cas de possible mise en cause ultérieure de la responsabilité de l'établissement en permettant un traçage précis des événements mais aussi des mesures de prévention et de protection engagées avant et pendant la situation.**

**Le RETEX peut se dérouler en deux temps :**

- **Un débriefing à chaud en toute fin de "crise"**
  - **Dresser un premier bilan avec les membres de l'équipe ressource**
  - **Verbaliser les impressions**
  - **Réaliser un premier état des réussites et des échecs**
- **Un RETEX à froid quelques semaines après :**
  - **Etudier en détail les faits, les décisions, les actions, engagées à partir de données collectées, objectivées et analysées ;**
  - **Réaliser un bilan : ce qui a fonctionné, ce qui n'a pas fonctionné, les contraintes et difficultés rencontrées**
  - **Proposer des axes d'amélioration restitués sous forme de pistes de progrès ou de plans d'action élaborés avec le concours des parties prenantes et validés par les instances de gouvernance de l'établissement**